

CDB

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réf. : SCBD/OES/AD/OJ/LB/60437

23 Octobre 2007

NOTIFICATION¹

Neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9), 19-30 mai 2008, Bonn, Allemagne

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, à l'invitation du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9) aura lieu à l'hôtel Maritim de Bonn, Godesberger Allee, 53175 Bonn, Allemagne du 19 au 30 mai 2008. La réunion sera précédée par les réunions régionales préparatoires pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes convoquées les 17 et 18 mai, avec le généreux appui financier du gouvernement de l'Espagne. Le segment de haut niveau aura lieu du 28 au 30 mai au Centre de conférence mondial de Bonn (WCCB).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire tel qu'adopté par le Bureau lors de sa réunion tenue à Montréal, le 7 octobre 2007. La documentation d'avant séance pour la réunion sera disponible dès que possible, soit au plus tard trois mois, avant la réunion. Les documents d'avant séance et de l'information pour les participants seront également disponibles sur le site web de la Convention : www.cbd.int.

Conformément à la règle 18 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, je vous saurais gré de transmettre au Secrétariat, dès que possible, mais avant le **19 mai 2008**, les pleins pouvoirs de votre (vos) représentant(s), les noms de votre (vos) représentant(s) suppléant(s) et de votre (vos) conseiller(s) tel qu'approprié. Vous trouverez en annexe un échantillon de format de pleins pouvoirs approprié à la réunion, qui devra être signé par le chef d'état ou de gouvernement, ou par le ministre des affaires étrangères. Dans le cas d'organisations d'intégration économique régionale, il sera signé par l'autorité compétente. L'accréditation des délégués à la réunion ne sera pas possible sans les pleins pouvoirs appropriés.

...2

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux correspondants nationaux de la CDB.



Selon la disponibilité des contributions au Fonds d'affectation spéciale, établi par la Décision III/24, visant à faciliter la participation des Parties dans le processus de la Convention et conformément à la politique intérimaire adoptée par le Bureau en ce sens, le Secrétariat espère pouvoir **financer la participation d'un représentant de chacun des pays éligibles**. Les Parties à la Convention, éligibles, qui veulent solliciter cette assistance sont priées d'informer le Secrétariat du nom et des coordonnées de la personne désignée à recevoir ce soutien financier, le plus tôt possible, soit avant le **31 décembre 2007**. Le Secrétariat ne pourra répondre positivement aux demandes de financement reçues après la date limite.

En raison du renforcement des procédures de sécurité pour les voyageurs et des contraintes budgétaires et, afin de permettre à un maximum de pays de participer aux réunions, le Secrétariat utilisera des billets d'avion à prix spécial pour les délégués dont il paie les coûts du voyage. Cette situation impose des restrictions concernant les changements de nom du passager, de la date et de l'itinéraire de voyage. C'est pourquoi il ne sera pas possible pour le Secrétariat de répondre aux demandes de changement de noms reçues après le **15 avril 2008**.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

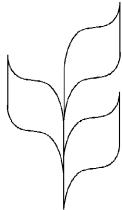
Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif

Pièces jointes.



CBD

UNEP



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GENERAL

UNEP/CBD/COP/9/1
22 Octobre 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**
Neuvième réunion
Bonn, Allemagne 19 au 30 mai 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- 1.1. Ouverture de la réunion;
- 1.2. Élection du bureau;
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour;
- 1.4. Organisation du travail;
- 1.5. Rapports des pleins pouvoirs des représentants à la neuvième réunion de la Conférence des Parties;
- 1.6. Questions pendantes;
- 1.7. Date et lieu de la dixième réunion de la Conférence des Parties.

II. CONSIDÉRATION DES RAPPORTS

- 2.1. Rapport des réunions intersessions et des réunions régionales préparatoires;
- 2.2. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial;
- 2.3. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration de la Convention et le budget pour les Fonds de la Convention.

III. QUESTIONS POUR LA CONSIDÉRATION APPROFONDIE

- 3.1. Biodiversité agricole;
- 3.2. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;
- 3.3. Espèces exotiques envahissantes;
- 3.4. Biodiversité des forêts;
- 3.5. Encouragements;
- 3.6. Approche écosystémique;

- 3.7. Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique et les progrès vers l'Objectif 2010 et les pertinents Objectifs de développement du millénaire;
- 3.8. Ressources financières et mécanismes financiers;

IV. QUESTIONS STRATÉGIQUES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRÈS ET DU SOUTIEN DANS LA MISE EN ŒUVRE

- 4.1. Accès et partage des avantages;
- 4.2. Article 8(j) et ses dispositions connexes;
- 4.3. Transfert technologique et coopération;
- 4.4. Suivi, évaluations et indicateurs;
- 4.5. Biodiversité et changements climatiques;
- 4.6. Biodiversité des terres sèches et subhumides;
- 4.7. Aires protégées;
- 4.8. Biodiversité des eaux intérieures;
- 4.9. Biodiversité marine et côtière;
- 4.10. Biodiversité des îles;
- 4.11. Initiative taxonomique mondiale;
- 4.12. Responsabilité et réparation;
- 4.13. Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales, et engagement des intervenants;
- 4.14. Opérations de la Convention;
- 4.15. Coopération scientifique et technique et le centre d'échange;
- 4.16. Assistance au mécanisme financier;
- 4.17. Communication, éducation et sensibilisation du public;

V. ADMINISTRATION DE LA CONVENTION ET BUDGET BIENNAL DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CONVENTION POUR 2009-2010.

VI. AUTRES QUESTIONS.

VII. ADOPTION DU RAPPORT.

VIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION.

ÉCHANTILLON DE FORMAT DE PLEINS POUVOIRS
POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (COP/9)

PLEINS POUVOIRS

Je, soussigné [chef d'état ou de gouvernement, ou ministre des affaires étrangères] fais savoir que la délégation suivante a été dument attitrée, autorisée et habilitée à représenter [pays] à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu à Bonn, Allemagne du dix-neuf au trente et un mai de l'année deux mille huit.

Chef de délégation [Nom du chef de délégation]

Représentant suppléant [Nom du Représentant suppléant de la délégation]

Représentant (s) [nom(s) du (des) représentant(s)]

Sceau et signature